

**Bureau de la gestion collective
des personnels du 1^{er} degré**

Affaire suivie par :

Aline Descamps

Leslie Quirin

Tél. 03 89 21 56 19 et 56 40

Mél : aline.descamps@ac-strasbourg.fr

leslie.quirin@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République
B.P. 60092
68017 Colmar cedex

Colmar, le 03 février 2023,

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les professeures des écoles du Haut-Rhin,
et messieurs les professeurs des écoles
du Haut-Rhin,

Objet : Appel à candidature pour un poste d'enseignant au sein du service de l'Instruction en famille.

Références : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publiée au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 ; lignes directrices de gestion académiques actées en comité technique académique le 02 février 2022.

Un poste d'enseignant au sein du service de l'instruction en famille est à pourvoir à compter du 27 février 2023. Vous trouverez en annexe la fiche de poste correspondante.

Ce poste relève de la catégorie des postes à profil : les particularités de ces postes nécessitent de vérifier au préalable la détention de titres ou qualifications, l'existence de compétences et/ou une expérience particulière permettant la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil de la candidate ou du candidat.

Les personnels intéressés enverront par voie électronique un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis. **La date limite de dépôt des candidatures est fixée 27 février 2023.**

Les candidates et candidats ayant reçu un avis défavorable de leur IEN ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Celles et ceux ayant reçu un avis favorable de leur IEN seront convoqués devant la commission. Le départage des candidates et candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème).

Signé : Nicolas FELD-GROOTEN

ANNEXE – FICHE DE POSTE

ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT AU SEIN DU SERVICE DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

Textes de référence.

- Circulaire n° 2017-056 du 14-4-2017 sur l'instruction en famille ;
- LOI n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Le pôle « Instruction en famille » est regroupé au sein d'une entité « école de 3 classes ». L'équipe, placée sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale « Carré régalien », chef du pôle « Instruction en famille », est constituée d'une directrice d'école et de deux enseignantes ou enseignants.

Le pôle est situé à la DSDEN du Haut-Rhin, 52-54 avenue de la République à Colmar.

Missions.

A. Contribution aux opérations en lien avec l'instruction en famille.

La mission principale de la ou du professeur des écoles exerçant au sein du pôle « Instruction en famille » est la conduite des opérations en lien avec les contrôles de l'instruction en famille. Dans ce cadre, elle ou il est notamment amené à :

- Etudier et instruire les dossiers de demande d'instruction en famille ;
- Procéder aux contrôles des acquis des enfants instruits en famille après planification et envoi des convocations, les préparer en consultant les précédentes fiches de synthèse qui seront mises à disposition du collectif en format numérique, en rédiger les rapports et les envoyer aux familles ;
- Construire ses propres supports de contrôle de l'instruction en famille, en appui sur une expertise pédagogique ;
- Participer à l'élaboration et à la complétude des outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'IEN « Carré régalien » et la directrice de l'école ;
- Archiver tout document nécessaire au bon déroulement des opérations en format numérique et/ou papier ;
- Participer à la complétude de différentes analyses statistiques ;
- Analyser la pertinence de certaines demandes, en appui sur une expertise pédagogique, et répondre aux différentes sollicitations des familles ou de l'institution ;
- Travailler en parfaite collaboration avec les services administratifs de l'éducation nationale ;
- Participer activement et avec assiduité aux réunions d'équipes et d'informations et aux groupes de réflexion.

Elle ou il veille à garantir la qualité des supports utilisés et la conduite des contrôles dans le respect des règles administratives. Une posture institutionnelle exemplaire est attendue en toute circonstance. Elle ou il s'engage dans toute autre tâche confiée en lien avec cette mission.

B. Participation à la réflexion sur les problématiques liées au carré régalien.

La ou le professeur des écoles exerçant au sein du pôle « Instruction en famille » apporte sa collaboration pour toutes les questions qui concernent les valeurs de la République. Elle ou il peut être notamment conduit à :

- Participer à la réflexion liée aux problématiques portant sur le respect des valeurs de la République et à la laïcité ;
- Participer aux actions de lutte contre le harcèlement scolaire ;
- Participer au groupe de travail de la mission « Enseignement moral et civique » ;
- Participer potentiellement à des actions de formation.

Compétences et aptitudes requises.

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de la sensibilité du dossier.

Ce poste spécifique nécessite également :

- une forte capacité d'adaptation à la variété des tâches proposées
- une rigueur administrative et un sens développé de l'organisation ;

- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une aptitude à travailler en équipe ;
- une bonne connaissance des programmes et du socle commun ;
- une maîtrise des outils numériques ;
- une capacité à gérer des situations de tension ;

Contraintes du poste.

- Le secteur d'intervention couvre l'ensemble du département. Les déplacements sont fréquents et non occasionnels. La ou le professeur pourra être amené à effectuer certains déplacements à l'échelle académique en fonction des besoins du service.

- Les horaires de travail sont non fixes et dépendent des missions à effectuer. Ils évoluent régulièrement au cours de l'année. Des temps de travail pourront être organisés hors temps de classe en fin de journée et le mercredi matin. Six jours maximum de travail pourront être mobilisés pendant les congés estivaux et deux jours maximum pendant les autres congés, en présentiel ou non, en fonction des besoins du service.

- Le logiciel Excel est utilisé très régulièrement.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez laisser vos coordonnées téléphoniques à Romain Bernaud, IEN « Carré régalien », par courriel à : romain.bernaud@ac-strasbourg.fr